

## **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 14 avril 2014 à 19h30.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

---

### **1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE:**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2014.384

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de mars 2014 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
8. Administration ;
  - 8.1 Adoption du règlement 405-2014 – activités temporaires en milieu agricole ;
  - 8.2 Modification aux règlements bâtiments accessoires ;
  - 8.3 Cocktail dinatoire COOP de solidarité santé Jean-Pierre Despins et fondation médicale Jean-Pierre Despins le 22 avril 2014 ;
  - 8.4 Vacances estivales 2014 ;
  - 8.5 Demande MTQ transport adapté – demande 2014 ;
  - 8.6 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – nouvelle convention frais de service ;
  - 8.7 Atelier de formation 2014 Infotech ;
  - 8.8 Formation élu(e) FQM ;
  - 8.9 Félicitations député Sébastien Schneeberger ;
  - 8.10 Ventilation voûte ;
9. Incendie et sécurité publique ;
  - 9.1 Facture au mars 2014;
  - 9.2 Formation sécurité civile « La gestion des risques liés aux matières dangereuses dans la collectivité » ;
10. Voirie et Urbanisme ;
  - 10.1 Formation de l'Association québécoise d'urbanisme – municipalité de Champlain ;
  - 10.2 Éclairage ;
  - 10.3 Balayage rang de la rivière ;
  - 10.4 Nettoyage des fossés longitudinaux ;
  - 10.5 Déneigement ;
11. Loisirs ;
  - 11.1 Bibliothèque ;
  - 11.2 Clôture Halte Vélo ;
  - 11.3 Entente loisirs et culture pour l'année 2014 – Ville de Warwick ;
12. Hygiène du milieu ;

- 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
- 12.2 Appel d'offre en commun – vidange fosses septiques MRC Drummond ;
- 12.3 Clôture bornes sèches ;

- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15. Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2014:**

2014.385

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adopter le procès-verbal.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:**

2014.386

Considérant les déboursés en date du 14 avril 2014, déboursés effectués durant le mois :

**Comptes à payer durant le mois au 14 avril 2014 :**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
	Salaires (mars 2014) .....	12 589.84\$
6311	Citoyen (remboursement boîte aux lettres) .....	24.92\$
6312	Mun. Village NDBon-Conseil (incendie janvier, février 2014) ....	11 827.70\$
6313	Copernic (adhésion 2014) .....	50.00\$
6314	Wolters kluwer Québec Ltée (colloque évaluation municipale).....	684.10\$
6315	ADMQ (formation rôle des élus – M.L. Landry) .....	319.63\$
6316	Salaires qui sera inclus dans les salaires d'avril	
6317	Hélène Ducharme (ménage du 17 mars au 8 avril) .....	200.00\$
Total :	.....	\$

**Comptes à payer au 14 avril 2014 :**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
6318	Biolab (analyse d'eau) .....	132.63\$
6319	CN (passage à niveau) .....	630.47\$
6320	Mégaburo (papeterie, disque dur, stylos, dictionnaire) .....	302.16\$
6321	François Lupien (déneigement cours et borne sèche) .....	420.00\$
6322	Hydro Québec (luminaire de rue) .....	53.23\$
6323	MRC Drummond (quote-part, tenue à jour, permis) .....	3 830.37\$
6324	Petite Caisse (poste, eau, café, lait, timbres) .....	60.75\$
6325	R.G.M.R. Bas St-François (quote-part avril 2014) .....	6 008.50\$
6326	annulé	
6327	Groupe Maskatel (téléphone et fax) .....	113.42\$
6328	Citoyen (remboursement boîte aux lettres) .....	24.20\$
6329	Xerox Canada (photocopie et vers. 9/20 location) .....	989.31\$
6330	Industrielle Alliance (assurance collective) .....	627.73\$
6331	Visa (timbre, essence, article mois de l'arbre) .....	465.23\$
6332	Citoyen (remboursement boîte aux lettres) .....	15.89\$
6333	Financière Banque Nationale (rembours. Prêt int./ cap. vers.) ..	11 749.97\$
6334	Christine St-Jean (mosaïque) .....	402.41\$
6335	Cogéco câble (internet mai 2014) .....	117.22\$
6336	Ministre du Revenu du Québec (remises salaires mars 2014) ....	3 468.10\$
6337	Poste Canada (journal avril 2014) .....	57.47\$
6338	Receveur Général du Canada (remises salaires mars 2014) .....	1 548.13\$
6339	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur) .....	19.44\$
6340	Jean-Paul Desfossés (déneigement borne sèche rang de l'île).....	240.00\$
6341	Citoyenne (remboursement boîte aux lettres) .....	48.28\$
6342	Citoyen (prime non-résident 50% soccer) .....	50.00\$
6343	annulé	
6344	2750-0552 Qc inc. ....	17 119.98\$
Total :	.....	48 494.89\$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 74 191.08\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est accordée aux gens présents.

---

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**

La liste de la correspondance est déposée.

---

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;**

Aucune demande

---

**8. ADMINISTRATION;**

**8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 405-2014 – ACTIVITÉS TEMPORAIRES EN MILIEU AGRICOLE;**

2014.387

**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL-PAROISSE**

**RÈGLEMENT 405-2014**

**MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR PERMETTRE DES ACTIVITÉS TEMPORAIRES EN ZONE AGRICOLE**

Considérant que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté le règlement de zonage no.163, le règlement de lotissement no.164 et administratif no.166 le 18 septembre 1989,

Considérant qu'il y a lieu de permettre certaines activités récréatives temporaires en zone agricole sur notre territoire,

Considérant que le présent projet est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et au plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse,

Considérant qu'une assemblée publique s'est tenue le 3 février 2014;

Considérant que le conseil de la Paroisse a adopté le 17 mars 2014 le deuxième projet de règlement avec modification;

**En conséquence**, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry que les membres du conseil adoptent le règlement no 405-2014 avec modification relatif à la modification du règlement de zonage pour permettre certains usages temporaires en zone agricole.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

## **RÈGLEMENT 405-2014**

### **1- Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement

### **2- Objet**

Le présent règlement vise la modification de l'article 31A du règlement de zonage # 164.

### **3- Modification de l'article 31A du règlement de zonage # 164**

L'article 31A du règlement de zonage # 164 est modifié par l'ajout de l'article 2 qui se lit comme suit;

### **2- Activités temporaires récréatives en zone agricole**

Les activités temporaires récréatives en zone agricole sont autorisées aux conditions suivantes;

#### **2-1 La durée de l'activité est d'une fin de semaine.**

2-2 Le promoteur devra faire une demande à la CPTAQ et avoir obtenu l'autorisation de celle-ci (CPTAQ) avant la tenue de l'activité si elle est tenue en zone agricole

2-3 Suite à l'autorisation de la CPTAQ, le conseil adoptera une résolution municipale autorisant l'activité.

2-4 Un certificat d'autorisation sera émis après l'adoption d'une résolution du conseil municipal autorisant la tenue de l'activité et la réception de tous les documents garantissant que le promoteur a rempli toutes les obligations demandées par le conseil municipal.

### **3- Abrogation de règlement incompatible**

Le présent règlement abroge et modifie tout règlement incompatible avec les présentes.

### **4 Adoption du règlement**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

### **8.2 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS BÂTIMENTS ACCESSOIRES:**

L'inspecteur préparera un projet de règlement.

---

### **8.3 COCKTAIL DINATOIRE COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ JEAN-PIERRE DESPINS ET FONCTION MÉDICALE JEAN-PIERRE DESPINS LE 22 AVRIL 2014;**

Le conseil ne donne pas suite.

---

### **8.4 VACANCES ESTIVALES:**

Considérant que l'inspecteur désire prendre ses vacances estivales du 4 août au 15 août 2014;

Considérant que la directrice générale aimerait prendre 2 semaines de vacances du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août inclusivement, 1 semaine et 2 jours répartis durant l'été comme suit : 16, 17 juillet et 4, 25, 26, 27 août;

Considérant que la fête de la confédération est reportable le 30 juin 2014;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les congés tel que demandé et d'accepter de reporter la fête de la confédération au 30 juin pour l'inspecteur municipal.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2014.389

**8.5 DEMANDE MTQ – TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE 2014;**

Considérant les demandes pour le transport adapté;

Considérant que la loi oblige la municipalité à offrir le service sur son territoire ;

Considérant que la municipalité peut offrir le service à l'extérieur de son territoire ;

Considérant que depuis 2007 la municipalité accepte un montant maximum de 250\$ pour les déplacements à l'extérieur de son territoire par personne admissible;

Considérant que la démarche doit être refaite chaque année;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et résolu de confirmer notre engagement à offrir un service de transport adapté dans le volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

De confirmer l'engagement de la municipalité à défrayer un montant maximal de 250\$ annuellement (correspondant au 20% du coût). Le coût des transports est fait au coût de 15\$ par déplacement.

Que le Ministère des Transports défraie 65% du coût total;

Que l'utilisateur doit contribuer pour un montant de 15% du montant total estimé.

Que le mode d'organisation retenu est la subvention directe à l'utilisateur.

D'autoriser la directrice générale, Valérie Aubin à faire les demandes et démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.6 CAISSE POPULAIRE – NOUVELLE CONVENTION FRAIS DE SERVICE ;**

Reporté

---

2014.390

**8.7 ATELIER FORMATION 2014 INFOTECH;**

Considérant la tenue d'une formation par la compagnie Infotech sur les nouveautés du logiciel de comptabilité de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à l'activité au coût de 200\$ plus taxes. Que les frais de représentation et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2014.391

**8.8 FORMATION ÉLUS FQM;**

Considérant la tenue de formations par la FQM;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'inscrire Isabelle Allard à la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » au coût de 275\$.

---

Que les frais de représentation et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.9 FÉLICITATIONS À NOTRE DÉPUTÉ MONSIEUR SÉBASTIEN SCHNEEBERGER;**

2014.392

Considérant la tenue du scrutin provincial le 7 avril dernier;

Considérant que la population du comté de Drummond-Bois-Frans a choisi comme député au parlement afin de nous représenter monsieur Sébastien Schneeberger;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'offrir nos félicitations à la réélection de notre député monsieur Sébastien Schneeberger dans son nouveau mandat.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.10 VENTILLATION VOÛTE:**

2014.393

Considérant le taux élevé d'humidité dans la voûte qui sert à conserver les archives et documents de la municipalité;

Considérant la soumission de Ventilation spécialisée inc. pour l'installation d'un ventilateur entrée d'air, 2 volets coupe-feu et 1 conduit 6" pour l'entrée d'air au coût de 1390\$ plus taxes

Considérant que l'on doit faire percer le ciment et installer une prise électrique;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser un montant d'environ 2000\$ pour l'installation d'un système de ventilation pour mieux contrôler le taux d'humidité dans la voûte.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;**

**9.1 FACTURE MARS 2014;**

2014.394

Considérant la facture incendie au 31 mars 2014 au coût de 5 379.97\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**9.2 FORMATION SÉCURITÉ CIVILE « LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX MATIÈRES DANGEREUSES DANS LA COLLECTIVITÉ »;**

Le conseil ne donne pas suite à cette offre de formation.

---

**10 VOIRIE ET URBANISME;**

**10.1 FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN;**

2014.395

Considérant l'invitation à assister à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme à Champlain;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'inscrire Éric Allard, président du CCU (comité consultatif d'urbanisme).

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.396

**10.2 ÉCLAIRAGE:**

Considérant que l'on doit faire l'installation de deux lumières de rue dans le 10<sup>e</sup> rang de Wendover en face des sorties du chemin Quatre-Saisons et du chemin des Serres,

Considérant le résultat des soumissions reçues et ouvertes le 3 avril dernier, soit

	<b>Option # 1</b>	<b>Option # 2</b>
Clément Grenier & frère inc.;	N'a pas déposé	N'a pas déposé
R.Pagé Électricien inc.;	4 162.10\$	N'a pas déposé
<b>Controelectric enr.;</b>	<b>3 635.51\$</b>	N'a pas déposé
Pour un supplément de 184\$ deux lumières DEL peuvent être installées.		

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu unanimement que les membres du conseil municipal acceptent la soumission présentée par la compagnie Controelectric enr. au montant de 3635.51\$. Qu'un montant de 184\$ soit autorisé pour l'installation des lumières DEL et qu'un montant de 723\$ soit également autorisé pour effectuer le branchement par Hydro Québec.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.397

**10.3 BALAYAGE RANG DE LA RIVIÈRE:**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au nettoyage des accotements du rang de la rivière dans les secteurs où un élargissement avait été réalisé en 2007;

Considérant qu'il y aurait lieu de balayer les abords de la chaussée du rang de la Rivière avec un balai aspirateur pour éliminer les inconvénients causés aux résidents du secteur par la poussière,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu unanimement que les membres du conseil municipal autorisent l'inspecteur à dépenser une somme de 1 500\$ pour exécuter ces travaux.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.398

**10.4 NETTOYAGE DES FOSSÉS LONGITUDINAUX**

Considérant que quelques travaux de nettoyage autorisés l'an passé n'avaient pu être réalisés;

Considérant que déjà une demande à été présentée cette année dans le rang 9 de Simpson,

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement que les membres du conseil municipal autorisent une dépense de 3 000\$ pour permettre à l'inspecteur municipal à procéder à ces travaux.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.399

**10.5 DÉNEIGEMENT:**

Considérant que selon le devis de déneigement un montant de compensation du diesel est calculé chaque année;

Considérant que pour la saison 2013-2014 un montant de 402.32\$ doit être versé;

Considérant que plusieurs boîtes aux lettres ont été abîmées durant la saison 2013-2014;

Considérant qu'une retenue de 8 559.99\$ a été faite sur le versement de décembre 2013

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter le montant de 402.32\$ comme compensation du diesel. De retenir le montant déboursé pour le remplacement des boîtes aux lettres sur la retenue.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**11 LOISIRS;**

**11.1 BIBLIOTHÈQUE;**

Une rencontre est à venir.

---

**11.2 CLÔTURE HALTE VÉLO;**

2014.400

Considérant que le conseil désire délimiter le stationnement de la halte vélo dans le rang de la rivière;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un montant d'environ 300\$ afin d'installer une clôture de perche afin de délimiter le stationnement de la halte vélo dans le rang de la rivière.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**11.3 ENTENTE LOISIRS ET CULTURE POUR L'ANNÉE 2014 – VILLE DE WARWICK;**

2014.401

Considérant la proposition de la ville de Warwick afin de conclure une entente loisirs et culture pour l'année 2014 avec notre municipalité;

Considérant que cette entente permettra à nos contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture au même coût qu'un citoyen de la ville de Warwick;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter l'offre de Warwick et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec la municipalité de Warwick afin que nos citoyens puissent profiter des services de loisirs et cultures avec la municipalité de Warwick au coût de 593.20\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**12. HYGIÈNE DU MILIEU;**

**12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

---

**12.2 APPEL D'OFFRE EN COMMUN – VIDANGE FOSSES SEPTIQUES MRC DRUMMOND;**

2014.402

Considérant que la MRC Drummond désire procéder à un 3<sup>e</sup> appel d'offre en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques en septembre prochain pour les 4 prochaines années;

Considérant que nous devons manifester notre décision à la MRC avant le 15 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de participer à l'appel d'offre en commun avec la MRC Drummond.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***



---

**12.3 CLÔTURE BORNES SÈCHES:**

2014.403

Considérant qu'il y aurait lieu de clôturer certaines parties de nos bornes sèches pour bien montrer les limites de ces propriétés,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement que les membres du conseil municipal autorisent une dépense de 1 500\$ pour permettre à l'inspecteur municipal à procéder à ces travaux.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS:**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

---

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS:**

La période est accordée aux gens dans la salle;

---

**15. VARIA:**

---

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

2014.404

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h02.

---

Michel Bourgeois,  
Maire

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière